**Préconstituant n°6 – De la langue française comme matrice de l’État**

**Pourquoi la langue n’est pas qu’un outil, mais une structure ontologique du peuple québécois**

**I. Une langue n’est pas un accessoire : elle est un monde**

La langue n’est pas un simple outil de communication. Elle est **le lieu où un peuple habite sa propre pensée**, le médium par lequel il **nomme le réel, structure ses émotions, délibère sur ses choix, institue ses lois**. Elle n’est pas extérieure à la nation : elle **la constitue de l’intérieur**.

Une langue n’est pas interchangeable. Elle est **un rythme, une mémoire, une syntaxe du monde**. Elle façonne notre imaginaire collectif, notre sens du temps, nos catégories de justice, de beauté, de vérité.

Le français, au Québec, **n’est pas une variable identitaire parmi d’autres** : il est **le socle même de notre conscience nationale**. Il est ce qui relie entre eux les vivants, les morts et les à-venir. Il est **la matière première du lien politique**.

**II. La langue comme fondement de la souveraineté**

Un peuple qui **ne contrôle pas la langue de ses institutions**, de ses lois, de son enseignement, de son espace public, est un peuple **assigné à résidence symbolique**. Il peut s’exprimer, mais non constituer. Il peut survivre, mais non se fonder.

La souveraineté québécoise ne pourra s’incarner **que dans un espace langagier structuré** autour du français comme langue commune. Non par exclusivisme, mais par **cohérence politique**. Non par peur de l’autre, mais par **affirmation de soi**.

L’État ne peut être neutre linguistiquement. Il doit être **architecte d’un imaginaire commun**, **porteur d’une parole fondatrice**, garant d’un **espace délibératif lisible par tous**.

Cela implique une refonte assumée de nos normes, de nos pratiques, de notre rapport collectif au français :

* Le français comme **langue de la loi, du débat démocratique, de la culture publique**.
* Le français comme **matrice cognitive et morale du contrat social**.
* Le français comme **lieu de convergence des diversités, non comme barrière, mais comme commun structurant**.

**III. Une langue blessée, une langue debout**

L’histoire du français au Québec est une histoire de blessure, de résistance, de dignité.

Langue de survivants après la Conquête de 1760, marginalisée par l’ordre colonial britannique, tolérée mais infériorisée dans les institutions, **le français a dû lutter pour se maintenir comme langue du peuple**. Il a été **le fil d’or de notre persistance nationale**, la sève d’une culture vivante, la source d’une littérature, d’un théâtre, d’un cinéma, d’une pensée politique profondément enracinée.

Mais cette langue reste vulnérable :

* Fragilisée par l’anglicisation galopante de l’environnement numérique.
* Affaiblie par un bilinguisme officiel asymétrique.
* Diluée par un multiculturalisme qui neutralise les principes nationaux.

Nous ne pouvons pas fonder un État souverain sur une langue **fragilisée, reléguée, désacralisée**.
Nous devons fonder cet État **depuis la langue**, en assumant qu’elle est **notre socle symbolique premier**.

**IV. Accueillir, non se diluer**

La souveraineté linguistique n’est pas en tension avec l’accueil. Au contraire, elle en **trace les conditions claires, justes et respectueuses**.

Un Québec souverain devra être capable :

* **D’accueillir des citoyens de toutes origines**, dans une politique généreuse, mais non floue.
* **De proposer un ralliement linguistique sincère**, fondé sur la transmission, l’accompagnement, la clarté des exigences.
* **De rendre visible et désirable l’adhésion au français**, non comme perte, mais comme **accès à la parole citoyenne pleine**.

Ce que nous proposons n’est pas une langue unique, c’est une **langue commune**, une **citoyenneté langagière** dans laquelle chacun peut se reconnaître sans avoir à s’effacer.

Car la langue française, au Québec, n’est pas un repli identitaire :
c’est **le lieu où s’articule le commun politique**.

**V. La langue comme acte constituant**

Le peuple québécois ne pourra se constituer que **dans et par la langue**. Le geste de souveraineté commence par le **geste de dire**, de nommer l’État, d’écrire sa Constitution, de débattre de ses lois, **dans une langue qui nous est propre et pleinement habitée**.

Cela signifie :

* Une **réaffirmation linguistique de l’espace public**, dans tous les domaines stratégiques : éducation, justice, santé, médias, culture, économie.
* Une **Constitution souveraine rédigée intégralement en français**, comme acte symbolique fondateur.
* Une **centralité langagière du politique**, qui refuse la fragmentation sémantique imposée par la domination anglophone.

Faire l’indépendance du Québec sans faire **l’indépendance du français**, ce serait bâtir un édifice sans sol.
Un peuple ne peut instituer sa liberté que **dans la langue qui le pense et qui le parle.**

**Conclusion : Nous sommes un peuple parce que nous parlons ensemble**

Le français n’est pas notre passé : il est notre **présent actif et notre avenir politique**.

Il ne s’agit pas de le défendre par réflexe défensif. Il s’agit de **le recharger d’une puissance instituante**. Car dans chaque mot français que nous posons sur la loi, sur la justice, sur l’école, **nous redonnons forme à notre peuple**.

La langue est **ce qui relie notre mémoire à notre volonté, notre imaginaire à notre capacité de nous gouverner**. Elle est **l’infrastructure invisible de toute souveraineté réelle**.

Nous ne serons pleinement libres que lorsque nous habiterons le français non comme un héritage, mais comme une force constituante.

Jean-Christophe Gagnon

2025-06-26